

portant nomination du Camarade Salami Sul KIFOULI, en qualité de Directeur Général par intérim de la Société Nationale des Ciments (SONACI).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76- 111 du 30 Avril 1976 portant approbation des Statuts de la Société Nationale des Ciments (SONACI) ;
SUR Proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le Camarade SALAMI SUL KIFOULI, Ingénieur Principal des Travaux Publics est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur Général par intérim de la Société Nationale des Ciments (SONACI).

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Avril 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ministre de l'Industrie, et
l'Artisanat,

Lieutenant-Colonel B. OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - CNR 4 - SGG 4 - SPD 2 - MIA 4 - Ministères 14 - SONACI 10 -
Intéressé 1 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chancel. ONEPI- 5.- DP 2 DB-DCF 2
Solde 1 Trésor 4 DI 4 JORPB 1